

ADRESSES UTILES

www.vd.ch/impots
mailto:info.aci@vd.ch
☎ 021 316 00 00

Direction

Direction générale de la fiscalité
Administration cantonale des impôts
Route de Berne 46
1014 Lausanne
021 316 21 21

Bureau de l'impôt à la source
1014 Lausanne
Rue Caroline 9bis
021 316 20 65

Offices d'impôt de district

AIGLE
1860 Aigle
Rue de la Gare 27, case postale 119
024 557 70 70

BROYE – VULLY
1530 Payerne
Rue du Temple 6, case postale 364
026 557 37 00

GROS-DE-VAUD
1040 Echallens
Place Emile Gardaz 5, case postale 56
021 316 96 66

JURA – NORD VAUDOIS *
1401 Yverdon-les-Bains
BAC-Y, Rue des Moulins 10, case postale 1161
024 557 75 00

JURA – NORD VAUDOIS, Bureau de La Vallée
*ouvert les lundis et jeudis de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
exceptionnellement sur rendez-vous*
1347 Le Sentier
Grand-Rue 36B, case postale 256
021 557 83 40

Offices d'impôt de district (suite)

LAUSANNE & OUEST LAUSANNOIS *
1002 Lausanne
Rue Caroline 11bis, case postale 7064
021 316 23 11

MORGES
1110 Morges 2
Avenue de la Gottaz 32, case postale 67
021 557 93 00

NYON *
1260 Nyon 1
Avenue Reverdil 4-6, case postale 1341
022 557 50 00

RIVIERA – PAYS-D'ENHAUT *
1800 Vevey 1
Rue du Simplon 22, case postale 1032
021 557 10 00

RIVIERA – PAYS-D'ENHAUT, Bureau du
Pays d'Enhaut, 1660 Château-d'Oex
*ouvert les mardis et jeudis de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
exceptionnellement sur rendez-vous*
Grand-Rue, case postale 188
026 557 30 00

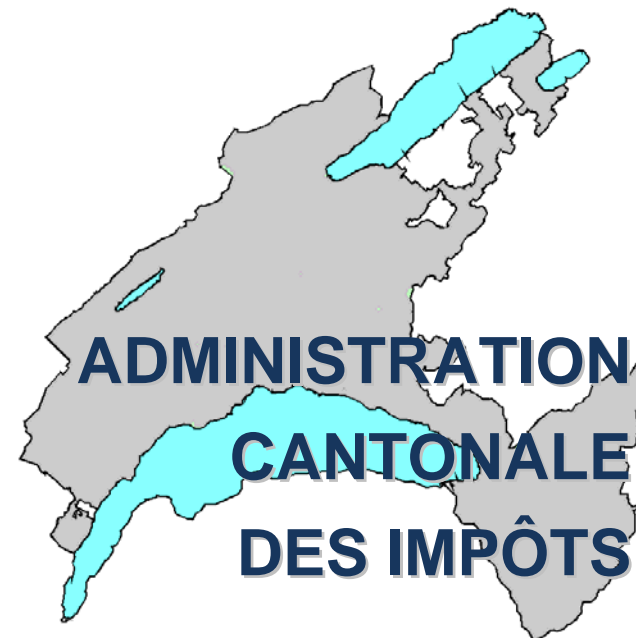
**Direction régionale*

Office d'impôt des personnes morales

Rue du Nord 1
1400 Yverdon-les-Bains
024 557 68 00

Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt

Rue du Nord 1, Yverdon-les-Bains
Adresse postale – 1014 Lausanne



MISSION

Aujourd'hui, la mission confiée à l'Administration cantonale des impôts (ACI) par le Conseil d'Etat peut être résumée ainsi :

Percevoir les impôts en taxant les contribuables dans le cadre de la loi, de la jurisprudence, de la doctrine et de la politique dictée par le Conseil d'Etat, pour le compte du Canton, des communes et de la Confédération.

L'ACI s'est donné quelques règles dont, notamment, développer et assurer un lien de confiance avec l'Etat, les communes et les contribuables, garantir le respect des principes d'équité et d'égalité devant l'impôt et se positionner en tant que prestataire de services aux contribuables et de partenaire des communes et des mandataires.

L'ACI est l'une des entités de la « Direction générale de la fiscalité ».

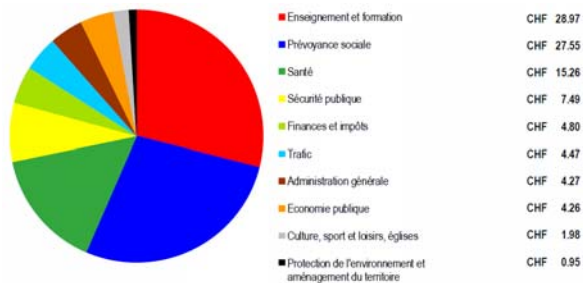
L'ACI EN QUELQUES CHIFFRES *

- 470'538 contribuables personnes physiques, dont 19'369 domiciliés dans un autre canton et 12'476 domiciliés à l'étranger
- 157'332 personnes susceptibles d'être imposées à la source
- 35'084 contribuables personnes morales actives
- 791 collaborateurs réguliers pour 724.80 "équivalant plein temps" **
- 40 apprentis et 69 stagiaires **
- 14 sites de travail répartis dans tout le canton

* situation au 31 décembre 2016

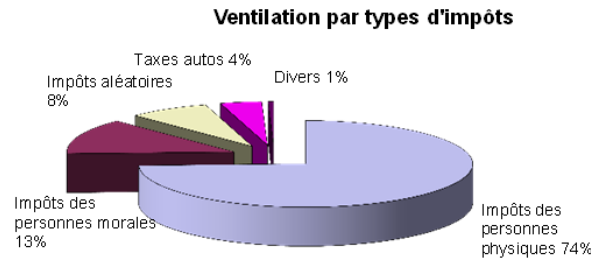
** Direction générale de la fiscalité (RF compris)

EN 2016, CHAQUE FOIS QUE L'ÉTAT A DÉPENSÉ 100 FRANCS, IL A CONSACRÉ



IMPÔTS 2016

Le 61.52 % des revenus de l'Etat est constitué des produits de l'impôt.



PRODUIT DES IMPÔTS CANTONAUX 2016

Impôt sur le revenu	3'477'204'350
Impôt sur la fortune	641'055'808
Impôt à la source	170'631'378
Autres impôts directs PP	124'675'669
Impôt sur le bénéfice	663'211'632
Impôt sur le capital	107'570'358
Impôt complémentaire s/immeubles	31'437'075
Impôt s/gains en capital	196'250'525
Droits de mutation	158'521'984
Successions et donations	119'240'970
Revenus des c/c	42'929'395
Amendes	13'797'957
Part à l'Impôt fédéral direct	462'328'475
Impôt des frontaliers	100'390'108
T O T A L	6'309'245'684

CYBERFISCALITÉ

Pour simplifier les relations entre les contribuables et l'administration fiscale, l'ACI met à disposition les solutions suivantes :

- VaudTax : établissement et transfert WEB de la déclaration d'impôt des personnes physiques
- e-DIPM : établissement et transfert WEB de la déclaration d'impôt des personnes morales
- e-PJ : transfert WEB des pièces justificatives demandées par l'autorité de taxation
- e-ACO : demande de modification des acomptes des personnes physiques par internet
- VaudF@ctures/Tax (e-factures)

ATTRIBUTIONS DU SERVICE

- Instructions aux Offices d'impôt sur l'application des lois sur les impôts
- Taxation et perception des personnes physiques
- Taxation et perception des personnes morales
- Taxation des gains immobiliers (y.c. taxation des transferts d'actions de sociétés immobilières)
- Taxation et perception du droit de mutation sur les transferts immobiliers et de l'impôt sur les successions et donations
- Taxation et «remboursement» de l'impôt anticipé et estimation des titres non cotés
- Imposition à la source
- Procédures de rappels d'impôt et amendes; contrôle périodique des indépendants et des entreprises importantes
- Décisions d'exonérations et de remises d'impôt
- Décisions en matière de double imposition
- Décisions sur réclamations
- Examen préliminaire des recours
- Perception pour le compte de tiers
- Relations avec l'AVS et autres organismes
- Informations et communications intercantionales
- Relations avec les administrations fiscales des cantons suisses et les conseillers fiscaux privés
- Etudes juridiques et travaux législatifs
- Vente et livraison d'imprimés et de formulaires
- Statistiques fiscales
- Gestion et formation du personnel
- Gestion de la mise en œuvre dans le canton de l'harmonisation fédérale des registres (RCPers)
- Gestion de la mise en œuvre dans le canton du numéro unique d'identification des entreprises (RCent)

OBJECTIFS DU SERVICE

- Développement de la rationalisation des procédures de taxation
- Cyberfiscalité (relations avec le contribuable et les partenaires)
- Optimisation des échanges d'informations concourant à la gestion des registres des assujettis et à la taxation
- Autres thèmes d'actualité : www.estv.admin.ch

